

**Séance du 10 juillet 2020**

L'an deux mil vingt, le 10 juillet à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame Solène CARIGNANT, Maire.

**PRESENTS** : Mme Isabelle BERNARD, Mme Solène CARIGNANT, M. Vincent CORNELOUP, M. Gilbert GROS, Mme Valérie LIMONET, M. Sylvain NAFFETAS, M. Jean-Marc VICTOR.

**EXCUSES** : M. Pierre ARSAC, M. Yves CHAMBET (pouvoir à Mme Solène CARIGNANT), Mme Laëtitia SOLER, M. Jean-Marc VELUT

**Convocation du 3 juillet 2020**

Mme Isabelle BERNARD est nommée secrétaire de séance.

*Madame le Maire demande aux conseillers présents d'approuver le compte-rendu de la séance du 4 juin 2020. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.*

**OBJET : Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs**

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts relatif à l'institution dans chaque Commune d'une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) présidée par le Maire,

*Considérant* que dans les communes de moins de 2000 habitants, la CCID est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La nomination des commissaires par le Directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des Conseillers municipaux, sur la base d'une liste de 24 noms transmise par la Commune.

*Considérant* que les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

• **SOMET** aux services de l'Etat la liste suivante de personnes en vue de l'instauration de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

<b>COMMISSAIRES TITULAIRES</b>	<b>COMMISSAIRES SUPPLEANTS</b>
CORNELOUP Denis	PELLETIER Michelle
THEVENOUX Guy	BERNARD Thierry
ALAMARTINE Violaine	BILLAUD-RAQUIN Johanne
NAFFETAS Sylvain	MONFOURNY Marie-France
CARRE Johnny	CASATI Bruno
FAURE Michel	PLAISANCE Marie-Françoise
JANVIER Hervé	COURTOIS Patrice
BONNEFOY René	SIMON Didier
PICARD Daniel	VELUT Sylvie
DUPUY Jean-Paul	SOLER Stéphane
CHAMBET Yves	CORNELOUP Yvette
CHARRONDIERE Albert (03130 Luneau)	BONNEFOY Georges (71110 Marcigny)

**OBJET : Subventions aux associations 2020**

Pour l'intégrer au budget primitif 2020, Madame le Maire présente le vote des subventions à différentes associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

• **VOTE** un montant global de **1 200€** à l'article budgétaire 6574 "Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé" :

- Association Beauregard :	150€
- Cantine scolaire de Luneau :	200€
- Centre Social La farandole :	138€
- Association Val libre culture et Patrimoine :	100€
- OCCE Coopérative scolaire de Luneau :	80€
- OCCE Coopérative scolaire Neuilly-en-Donjon :	80€
- OCCE Coopérative scolaire Le Bouchaud :	80€
- Allier à livre ouvert :	18,90€
- Association Vouzance et Loire :	30€
<b>TOTAL :</b>	<b>876,90€</b>

**OBJET : Vote des taux d'imposition 2020**

*Vu* l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020, et en particulier la hausse prévisionnelle des bases d'imposition,

*Vu* l'avis de la commission « Finances » qui propose de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2020, puisque la situation financière de la commune est saine,

*Vu* les nouvelles règles de fixation des taux d'imposition édictées par la loi de finances pour 2020, qui prévoit notamment que les taux communaux de taxe d'habitation sont gelés en 2020 à hauteur des taux 2019. L'organe délibérant ne votera donc pas de taux de taxe d'habitation en 2020, et reste fixée à 11,74%,

*Considérant* qu'il n'y a pas eu d'augmentation des taux des taxes locales depuis plus de 10 ans,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

• **VOTE** les taux d'imposition des taxes communales 2020 comme suit :

- \* Taxe foncière (bâti) : 10,62%
- \* Taxe foncière (non bâti) : 28,07%

**OBJET : Vote du budget primitif 2020 ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, vote les propositions nouvelles du budget primitif ASSAINISSEMENT de l'exercice 2020 :

*Investissement :*

---

Dépenses :	13 275,37 €
Recettes :	13 275,37 €

*Fonctionnement :*

---

Dépenses :	2 073,40 €
Recettes :	2 073,40 €

## **OBJET : Vote du budget primitif 2020 COMMUNE**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, vote les propositions nouvelles du budget primitif COMMUNE de l'exercice 2020 :

### *Investissement :*

---

Dépenses :	73 940,97 €
Recettes :	73 940,97 €

### *Fonctionnement :*

---

Dépenses :	245 969,78 €
Recettes :	245 969,78 €

## **Questions diverses**

\* Devis voirie 2020 : Un accord de principe a été reçu pour la subvention allouée au programme Voirie 2020. Les travaux peuvent être engagés (Goudronnage du chemin des Frayons, Mise en place d'un aqueduc aux Moreaux, aménagement goudron et pelouse du point de tri au bourg).

\* Mariage à AVRILLY : Le samedi 11 juillet aura lieu le mariage de Monsieur BARRIER Pierre et Madame LAVAL Emma. En guise de petit cadeau, la municipalité leur offre un livre de recettes du renard Pâle d'Avrilly.

\* Commission communication du 11 juin 2020 : Succès du petit bulletin d'informations A3 en guise de présentation des membres du Conseil Municipal. Maintien de l'Avrilly Infos annuel qui sera préparé par les élus + 1 bulletin en milieu d'année. Gros problèmes de réseau sur la commune, contacter les instances pour en savoir plus. Proposition de créer un livret du nouvel arrivant. Site internet à modifier, corriger pour plus d'attractivité.

\* Commission embellissement du 16 juin 2020 : Les gros pots de fleurs au bourg ont été déplacés et refloris. Voir pour roulement entre les élus pour l'arrosage des pots par fortes chaleurs. Visite des lieux, le traitement des mauvaises herbes prend beaucoup de temps à l'agent communal (cimetière, autour de l'église, places...) Voir pour le soulager et sous-traiter l'entretien des espaces verts ? Voir pour un éclairage extérieur avec détecteur à la salle polyvalente, panneaux aire de jeux et terrain de sports, et déplacer le panier de basket au terrain de boules.

\* CCAS : Maintenir le budget CCAS, le repas des anciens est maintenu au samedi 12 septembre, voir pour représentation théâtrale en fin d'année + diverses animations.

\* Visite de Mme La députée Bénédicte PEYROL : Mercredi 22 juillet entre 14h et 16h. Rencontre avec les élus, les artisans, les infirmières et les agriculteurs.

\* Eoliennes sur le Bouchaud : Plusieurs avis sur la question. Se renseigner auprès de la commune du Bouchaud pour en savoir plus.

\* Communauté de Communes : Augmentation du taux de TEOM (taxe ordures ménagères).

\* Point de tri Clavegry : Encore des déchets non autorisés dans les poubelles à ordures ménagères (cadavres de bêtes, gros cartons, matériel électrique et même un bureau !!). Pour rappel, il existe maintenant sur la commune une benne spéciale pour recueillir les gros cartons pliés (elle se trouve au bourg). Dernière chance pour ce point de tri avant enlèvement définitif des bennes à ordures ménagères (mise en place d'affiches sur les bennes).

\* Réservation du cours de tennis : La question a été posée par un abonné, est-il possible de réserver le cours ? Actuellement non, mais il existe peut-être des solutions, à étudier.

*Fin de la séance à 22h15*